

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SAGUENAY RÈGLE À L'AMIABLE LE DOSSIER DU SENTIER EUCHER **Le règlement hors cours adopté par le conseil municipal**

Saguenay, le 3 novembre 2020 – La Ville de Saguenay est heureuse d'annoncer qu'un règlement hors cours est survenu avec la famille Gobeil concernant l'expropriation du site du sentier Eucher et de la Croix du centenaire dans l'arrondissement de La Baie. Ce règlement a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du lundi 2 novembre, ce qui met fin à toutes les procédures judiciaires.

« Cette entente, intervenue suite à une séance de conciliation, satisfait les deux parties et nous permet d'éviter un procès, ce qui est la meilleure solution pour tout le monde. Je tiens à dire que, tout au long du processus, les relations entre la Ville et la famille Gobeil sont demeurées cordiales et que si ce règlement est possible aujourd'hui, c'est justement grâce à la collaboration dont toutes les parties impliquées ont fait preuve », a déclaré Josée Néron, mairesse de Saguenay.

« Je suis enchanté de voir que la Ville pourra désormais préserver ce site exceptionnel et le mettre à la disposition du public. Le sentier Eucher est un attrait touristique majeur pour l'arrondissement de La Baie. La famille Gobeil le préserve depuis 1845. C'est notre tour et nous ferons en sorte que les citoyens puissent en profiter encore longtemps », a déclaré Éric Simard, conseiller municipal du secteur et président de l'arrondissement de La Baie.

Ce sont 56 hectares de superficie du sentier Eucher qui deviennent la propriété de la Ville suite à l'expropriation. Une somme de 425 000 dollars sera remise à Michel et Martin Gobeil en compensation d'ici janvier 2021. Les expropriés conservent une servitude de passage sur le site. Rappelons que le sentier Eucher offre un circuit pédestre de huit kilomètres, dont la première partie, jusqu'au site de la croix, représente 1,5 kilomètre de sentiers balisés et linéaires, accessibles gratuitement à partir de la marina de l'Anse-à-Benjamin. Les randonneurs peuvent y profiter d'une vue panoramique sur la baie des Ha! Ha!. La Ville de Saguenay signale qu'il s'agit d'un sentier pédestre rustique uniquement et elle demande à la population de demeurer dans les sentiers balisés et de respecter les limites de la propriété municipale.

-30-

Info : Service des communications et
des relations avec les citoyens
Tél. : 418 698-3350